



SAINT-JEANNET
Porte des Baïous

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ

Département des
Alpes-Maritimes

Arrondissement de Grasse
Canton de Vence

Commune de Saint-Jeannet

ARRÊTÉ MUNICIPAL n°2021-83 du 01/04/2021

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT Parking Veysse

Nous, Julie CHARLES, Maire de la commune de Saint-Jeannet,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L.2212-2, L 2213-1 à L 2213-6,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route et ses décrets subséquents,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I – huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 6/11/1992,

Considérant la demande du 1^{er} avril 2021, formulée par Monsieur Patrick BARRE, service commercial de LIGNES D'AZUR, sollicitant une autorisation pour le stationnement de l'INFOBUS sur le parking Veysse, les mardi 13 avril et 11 mai 2021 de 12h30 à 14h00.

Considérant qu'il convient d'interdire temporairement le stationnement des autres véhicules sur les emplacements réservés aux véhicules électriques et deux roues situés sur le parking Veysse, pour le stationnement du véhicule INFOBUS, aux dates et horaires ci-dessus renseignés.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur les emplacements réservés aux véhicules électriques et deux roues situés sur le parking Veysse,

**Les mardis 13 avril et 11 mai 2021
De 12h30 à 14h00**

ARTICLE 2 : La signalisation correspondante sera mise en place, afin d'informer les usagers de la réglementation éditée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision.

ARTICLE 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vence,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale,
- Madame la Directrice Générale des Services,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- LIGNES D'AZUR, patrick.barre@lignesdazur.fr

chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Saint Jeannet, le 1^{er} avril 2021.

Julie CHARLES



Maire de Saint-Jeannet